



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Éducation musicale et chant choral

- 1) Exemple de sujet pour la seconde épreuve d'admissibilité
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans l'[arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPES BAC +3

Sujet 0 / Seconde épreuve d'admissibilité

Première partie : Relevé musical (6 points) – durée : trente minutes

Cet exercice s'appuie sur deux extraits distincts. La durée du premier extrait issu d'un quatuor de Joseph Haydn est de 34 secondes. Le second tiré de la chanson de David Bowie « Life on Mars ? » est d'une durée de 19 secondes.

Sur le papier à musique mis à votre disposition, vous effectuerez le relevé aussi précis que possible des éléments musicaux identifiés par le sujet :

- Extrait 1 : partie de violon et partie de violoncelle et indications expressives
- Extrait 2 : ligne de basse et grille harmonique

Les deux extraits seront diffusés à plusieurs reprises selon le plan de diffusion précisé ci-dessous.

Chaque écoute sera précédée du "la" enregistré.

Plan de diffusion

1. **Écoute extrait 1**
Silence 1 minute
2. **Écoute extrait 1**
Silence 1 minute
3. **Écoute extrait 1**
Silence 2 minutes
4. **Écoute Extrait 1**
Silence 3 minutes
5. **Écoute Extrait 1**
Silence 4 minutes
6. **Écoute Extrait 2**
Silence 1 minute
7. **Écoute Extrait 2**
Silence 1 minute
8. **Écoute Extrait 2**
Silence 2 minutes
9. **Écoute Extrait 2**
Silence 3 minutes
10. **Écoute**
Silence jusqu'à la fin de l'exercice

Extrait 1 – Joseph HAYDN, *Quatuor à cordes opus 20 n°5* – 3^e mouvement – Adagio

Violon I

Violon II

Alto

Violoncelle

5

Extrait 2 – David BOWIE, *Life On Mars ?*

Voix

It's a God aw - ful small af - fair to the

Basse

4

Vx.

girl with the mou - sy hair. But her mum - my is yel - ling 'no' and her

B.

8

Vx.

dad - dy has told her to go.

B.

Deuxième partie : Analyse et contextualisation d'un extrait sonore d'une œuvre (7 points) – durée : 30 minutes

Vous rédigerez une brève présentation analytique de l'extrait musical diffusé à plusieurs reprises selon le plan de diffusion précisé ci-dessous. La durée de l'extrait support de cette deuxième partie est de 1'42".

Votre présentation s'attachera à identifier les principales caractéristiques de l'extrait diffusé, et le situant dans un contexte et un champ esthétique précis.

Chaque écoute sera précédée du "la" enregistré.

Plan de diffusion

1. Écoute

Silence 2 minutes

2. Écoute

Silence 3 minutes

3. Écoute

Silence jusqu'à la fin de l'exercice

Troisième partie : Harmonisation et arrangement simple d'un texte pour voix simple (7 points) –
durée : deux heures

Votre sujet présente la partition d'une pièce vocale monodique. Pour l'extrait débutant à la mesure 1 et se terminant au premier temps de la mesure 25, vous harmoniserez la ligne vocale puis vous enrichirez votre réalisation en mobilisant l'effectif suivant :

- 2nde voix
- Violon ou clarinette (écriture en sons réels)

L'harmonisation et l'arrangement sont à réaliser sur le papier à musique mis à votre disposition.

BUCEPHALE

Thomas FERSEN

Si ce mau-dit ca - nas - son rem - por - tait cet - te

5 course ça ren - floue - rait ma bour - se et noie - rait le pois -

9 son. Si ce mau - dit ca - nas - son rem - por - tait cette é -

13 preuve Peu im - por - te qu'il pleuve ça sauv' - rait la sai -

17 son Si ce vieux Bu - cé - phal n'est pas le bon che -

21 val je man - ge mon jour - nal Si ce

Réglementation de la seconde épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

A. – Epreuves d'admissibilité

2° Seconde épreuve d'admissibilité.

L'épreuve, prenant appui sur une documentation sonore et graphique d'œuvres musicales, vise à évaluer la capacité du candidat à identifier, sélectionner et analyser diverses ressources, et à utiliser des méthodes d'écoute adaptées au travail de description, d'écriture, de commentaire et d'analyse.

Elle est constituée de trois parties indépendantes qui s'enchaînent.

La première partie est un relevé musical. Le candidat complète sur partition des éléments musicaux identifiés par le sujet.

Durée de la première partie : trente minutes.

La deuxième partie est une analyse et contextualisation d'un extrait sonore d'une œuvre.

L'extrait d'œuvre est diffusé à plusieurs reprises selon un plan de diffusion précisé par le sujet.

Le candidat en réalise une brève présentation analytique identifiant ses principales caractéristiques et le situant dans un contexte musical et un champ esthétique précis.

Durée de la deuxième partie : trente minutes.

La troisième partie est une harmonisation et arrangement simple d'un texte pour voix seule qui constitue le sujet. Sur un extrait de la partition délimité par le sujet, le candidat propose une harmonisation de la ligne mélodique et enrichit son harmonisation de lignes vocales et/ou instrumentales dont le nombre et la nature sont précisés par le sujet.

Durée de la troisième partie : deux heures.

Durée totale de l'épreuve : trois heures.

Coefficient 2,5.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.